



Communiqué de presse

Paris, le 2 novembre 2018

Résultats du test de résistance 2018 de l'Autorité bancaire européenne (ABE)

L'Autorité bancaire européenne (ABE) a lancé, fin janvier 2018, un test de résistance qui a porté sur les 48 groupes bancaires européens les plus importants, dont 33 groupes sous la supervision directe de la Banque centrale européenne, et couvrant 70 % des actifs du système bancaire européen.

L'objectif de ce test était d'évaluer la capacité de résistance des grands groupes bancaires européens face à des chocs macroéconomiques et financiers très défavorables afin de s'assurer qu'ils affichent un niveau de fonds propres suffisant.

En France, 6 groupes bancaires ont été concernés par cet exercice : BNP Paribas, Groupe Crédit Mutuel, Groupe BPCE, Groupe Crédit Agricole, La Banque Postale, et Société Générale.

Les résultats définitifs détaillés sont publiés ce jour par l'ABE avec son rapport sur son site internet : <https://www.eba.europa.eu/risk-analysis-and-data/eu-wide-stress-testing/2018>

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR, regroupés au sein de son Secrétariat général, sont constitués de 1 046 agents.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/>

Contact Presse :
Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00